



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2002/72
10 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses
(Vingt-deuxième session, 2-6 décembre 2002,
point 6 de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003-2004

**Harmonisation des codes d'information aux fins de l'identification des risques
et des mesures d'urgence requises par le transport de marchandises dangereuses**

Communication de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)

La présente communication a trait aux débats de la dernière session du Sous-Comité relatifs aux documents ST/SG/AC.10/C.3/2002/28 et Add.1 et aux paragraphes 142 à 144 du rapport ST/SG/AC.10/C.3/42.

Plusieurs experts se sont prononcés en faveur de l'harmonisation des codes, d'autres ont jugé que les interventions d'urgence n'étaient pas nécessairement liées à la classification. Le Sous-Comité n'a pas pris de décision au sujet de la proposition mais le représentant de l'UIC a invité les experts du Sous-Comité à comparer l'approche systématique aux systèmes d'attribution de codes d'urgence dans les différents pays.

Le représentant de l'UIC propose donc que la question de l'harmonisation des codes aux fins de l'identification du risque et des interventions d'urgence soit inscrite au programme de travail futur.
